

Info-Flash

Santé Sécurité Environnement

Vendredi 14 novembre 2025
Numéro 2025 - SSE 23

⇒ **Interdiction d'employer des salariés en CDD ou des travailleurs temporaires à des travaux les exposant aux poussières de métaux durs**

Pour rappel il est interdit d'employer des CDD et des intérimaires pour l'exécution de travaux les exposant notamment aux poussières de métaux durs (articles L. 4154-1 et D. 4154-1 alinéa 22 du Code du travail).

Néanmoins, **une dérogation est possible** préalablement à l'affectation des salariés intérimaires ou en CDD sur le poste les exposant à des poussières de métaux durs (article D. 4154-3 du Code du travail).

L'employeur doit faire la demande en LRAR auprès de la DREETS, après avis du CSE et du médecin du travail. Aucun formalisme particulier n'est exigé mais nous conseillons de définir précisément le périmètre d'intervention du salarié et de mettre en avant les mesures de prévention déployées pour limiter l'exposition du salarié.

À noter que la Cour de cassation a rendu un arrêt le 9 juillet 2025 (n°24-16.142) rappelant que l'employeur doit demander une dérogation préalable même dans le cas d'une exposition potentielle de l'intérimaire à des poussières de métaux durs. En l'espèce, un intérimaire était affecté à un poste de soudage/découpage d'acier et son entreprise d'accueil n'avait pas demandé d'autorisation préalable.

⇒ **Nouveau service en ligne : simulateur de taux AT/MP**

Depuis le 23 octobre 2025, le compte entreprise s'enrichit d'un **simulateur de taux AT/MP qui permet aux entreprises d'estimer les effets d'une réduction des accidents du travail ou des maladies professionnelles sur leur taux de cotisation**.

Pour rappel, ce taux est calculé en fonction de la gravité et de la fréquence des sinistres constatés dans l'entreprise ou dans son secteur d'activité.

Le simulateur accessible dans la rubrique « Prévenir les risques professionnels », offre une vision prospective utile à la mise en œuvre de politiques de prévention.

⇒ **L'arrêt de travail pour maladie : bien accompagner la reprise**

L'Assurance Maladie propose une **fiche récapitulant les dispositifs concrets pour accompagner la reprise du travail d'un salarié à la suite d'un arrêt de travail**.

Cette fiche fait le point sur les dispositifs concrets pour un retour progressif, la visite de reprise, la prévention de la désinsertion professionnelle et les bons réflexes de l'employeur en cas d'arrêt de travail.

Vous pouvez la consulter en cliquant sur le lien suivant : [MEMO Entreprise AT A4 V3.indd](#)